

1 [VERSION PROVISOIRE] Programme de rétablissement pour la barge 2 hudsonienne (*Limosa haemastica*) en Ontario

3
4 Ce document constitue le programme de rétablissement pour la barge hudsonienne,
5 une espèce en péril en Ontario. Le plan complet est disponible en anglais seulement.
6

7 **La disponibilité**

8
9 Cette publication hautement spécialisée « Recovery strategies prepared under the
10 *Endangered Species Act, 2007* », n'est disponible qu'en anglais en vertu du Règlement
11 671/92 qui en exempte l'application de la Loi sur les services en français. Pour obtenir
12 de l'aide en français, veuillez communiquer avec recovery.planning@ontario.ca.
13

14 Le programme de rétablissement complète est disponible en anglais.
15

16 **Le résumé du programme de rétablissement**

17
18 La barge hudsonienne (*Limosa haemastica*) est un gros oiseau de rivage néarctique
19 appartenant à la famille des bécasseaux, les *Scolopacidae*, pourvu de longues pattes et
20 d'un long bec légèrement retroussé vers le haut. En Ontario, la barge hudsonienne se
21 reproduit dans des habitats humides, généralement des cariçaies typiques de la
22 toundra. Elle est inscrite comme une espèce menacée en vertu de la *Loi de 2007 sur*
23 *les espèces en voie de disparition de l'Ontario*. De plus, le Comité sur la situation des
24 espèces menacées au Canada (COSEPAC) l'a classée comme étant menacée au
25 Canada. NatureServe lui a attribué deux cotes de conservation à l'échelle infranationale
26 (Ontario), soit de S3B – population reproductrice vulnérable et de S4M – population
27 migrante apparemment non en péril. À l'échelle mondiale, cette espèce a connu un
28 déclin important, qui n'a pas encore été quantifié pour l'Ontario.

29 La répartition mondiale de la barge hudsonienne est vaste, mais éparpillée, du nord du
30 Néarctique au sud des régions néotropicales. Cette vaste répartition est attribuée au fait
31 que cette espèce effectue l'une des plus longues migrations de tous les oiseaux de
32 rivage nord-américains, parcourant chaque année environ 32 000 km aller-retour entre
33 les aires de reproduction et celles utilisées pendant la période internuptiale. En
34 Amérique du Nord, les aires de reproduction de la barge hudsonienne sont réparties en
35 trois régions distinctes : les basses-terres de la baie d'Hudson en Ontario, au Manitoba
36 et au Nunavut; le delta du Mackenzie dans le nord des Territoires du Nord-Ouest;
37 l'Alaska – population répartie entre le nord-est et le centre-sud/ouest de cet État
38 américain. La barge hudsonienne hiverne à trois endroits en particulier en fonction de
39 l'aire de reproduction. Les individus reproducteurs des basses-terres de la baie
40 d'Hudson hivernent en Terre de Feu (Argentine et Chili) et dans le sud de la Patagonie
41 (Argentine).

42 Les principales menaces qui pèsent sur cette espèce sont le changement climatique et
43 les phénomènes météorologiques violents, ainsi que les modifications des systèmes
44 naturels attribuables au broutage par les oies. Les répercussions du changement
45 climatique et des phénomènes météorologiques violents se traduiront par des
46 changements aux conditions de l'habitat et par la provocation de sécheresses, de
47 tempêtes et d'inondations. On s'attend aussi à ce que les aires de reproduction et les
48 conditions de l'habitat soient affectées par l'élévation du niveau de la mer, la fonte du
49 pergélisol et les températures à la hausse, ce qui aura une incidence sur les voies
50 migratoires et la recherche de nourriture ainsi que sur les périodes de reproduction et
51 de migration. L'empiètement de la végétation ligneuse dense vers le nord devrait
52 réduire l'habitat de nidification et ainsi obliger les oiseaux à se déplacer vers le nord. Le
53 changement climatique a également entraîné un décalage phénologique entre les
54 périodes de reproduction et la disponibilité des ressources (constituées de proies
55 invertébrées), ce qui a contribué à réduire le taux de survie des poussins plus âgés
56 dans la sous-population des basses-terres de la baie d'Hudson. Une étude plus
57 approfondie sur les taux de survie et le décalage phénologique s'impose cependant.

58 Les modifications des systèmes naturels comprennent les barrages hydroélectriques
59 dans le bassin de l'Amazone, une importante halte migratoire. Parmi les autres
60 menaces figurent les effets de la pollution sur l'état physique des individus, l'abondance
61 et la santé des proies ainsi que la composition de la végétation. La sédimentation des
62 terres humides peut également influencer sur la santé des individus et sur l'état de l'habitat.
63 La surabondance d'oies des neiges (*Anser caerulescens*) et de bernaches du
64 Canada (*Branta canadensis*) a entraîné une dégradation de l'habitat à cause du
65 surpâturage, ce qui a réduit l'abondance des plantes et, en fin de compte, modifié la
66 chimie du sol. La barge hudsonienne préfère les sites de nidification avec un
67 pourcentage plus élevé de couverture de graminoides et d'arbustes épars, dont on
68 présume qu'ils aident au camouflage contre la prédation. Les oies trop nombreuses
69 rendent probablement l'habitat moins convenable à la reproduction.

70 On suppose que la chasse commerciale pratiquée au XIX^e siècle à la fois en Amérique
71 du Nord et en Amérique du Sud a contribué au déclin de la population de la barge
72 hudsonienne. La chasse pratiquée par des peuples autochtones en Ontario pourrait
73 constituer une menace, mais on ignore à quel point. La chasse de subsistance
74 traditionnelle à Chickney Point a été observée à des niveaux peu susceptibles d'avoir
75 un effet sur la population de l'espèce. La chasse n'a généralement pas été observée
76 lors des relevés aériens des principales haltes migratoires le long de la côte de la
77 baie James. Par ailleurs, des activités de chasse visant d'autres espèces peuvent
78 perturber la barge hudsonienne.

79 L'objectif de rétablissement à long terme recommandé pour la barge hudsonienne vise
80 à maintenir une population stable d'au moins 2 500 couples reproducteurs en Ontario
81 d'ici 2054 (d'ici 30 ans, sur quatre générations). L'objectif de rétablissement à court
82 terme recommandé est de ralentir ou d'arrêter le déclin de la population d'ici 2039 (d'ici
83 15 ans, sur deux générations).

84 Telles sont les mesures découlant de ces objectifs :

- 85 1. Combler les lacunes dans les connaissances afin de mieux comprendre les
86 tendances relatives à la population, l'habitat, l'écologie, les besoins
87 (caractéristiques importantes de l'habitat, nourriture, etc.), l'aire de reproduction,
88 les voies migratoires et les menaces;
89
- 90 2. Repérer et protéger l'habitat de la barge hudsonienne en Ontario (aires de
91 reproduction, haltes migratoires et sites de repos), et réduire ou atténuer les
92 menaces qui pèsent sur la population;
93
- 94 3. Accroître ou maintenir le soutien et les partenariats locaux, provinciaux,
95 nationaux et internationaux qui favorisent la conservation de la barge
96 hudsonienne ou de son habitat.
97

98 La zone d'intérêt recommandée en vue de l'élaboration d'un règlement sur l'habitat de
99 la barge hudsonienne devrait tenir compte des aires de reproduction, des haltes
100 migratoires et des sites de repos. Cette zone d'intérêt correspondrait donc à l'ensemble
101 de l'aire de reproduction de la barge hudsonienne dans les basses-terres de la baie
102 d'Hudson en Ontario, y compris les lieux où des occurrences de reproduction possibles,
103 probables ou confirmées ont été signalées. L'établissement d'une distance tampon de
104 13 km à partir de l'ensemble de l'aire de reproduction est également recommandé dans
105 l'éventualité où l'habitat serait réglementé. Il est recommandé de prendre en
106 considération la totalité de la zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
107 que représentent l'estuaire de la rivière Albany et du littoral connexe de même que la
108 ZICO de Pei lay sheesh kow lors de l'élaboration d'un règlement sur l'habitat de la
109 barge hudsonienne (haltes migratoires et sites de repos). Il reste à repérer d'autres
110 haltes migratoires et sites de repos clés en Ontario.